



*Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron*

**Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ**

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221215-20221203-BF
Reçu le 23/12/2022

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 15 décembre 2022

Date de convocation : le 01 décembre 2022

Date d'affichage : le 15 décembre 2022

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de décembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Alain ANGLES – Marc AUGUY – Patrick AURUSSE – Christophe BERNIE – Christian BONNET – Jean Marc CALVET – Bernard CASTANIER – Bruno CAVAINAC – Jean-François CLAPIER – Sylvain COUFFIGNAL – Sébastien CROS – Sébastien DAVID - Bernard DELCLAUX – Robert DIEUDE – Joel ESPINASSE – Jean-Luc FARJOU – Bernard GORGEON – Claude HENRY – Christophe LABORIE – Paul MARTY – Jean-Pierre MASBOU – Eric CANTOURNET – Bernard NAYRAC – Alain NOUVIALE – Robert RISPAL – Thierry TEULIER – Christian TIEULIE

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 0 ont donné procuration

Votes Pour : 27
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2022/12/03

Présentation et vote du budget primitif 2023 pour le budget annexe très Haut Débit

*ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9
05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr*



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2022/12/03

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20221215-20221203-BF
Reçu le 23/12/2022

Présentation et vote du budget primitif 2023 pour le budget annexe très Haut Débit

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical a examiné le 20 octobre 2022 le rapport d'orientation budgétaire pour 2023.

Aussi dans la suite de ce travail préparatoire, Monsieur le Président présente le budget primitif 2023 établi au titre du budget annexe Très Haut Débit.

Ce budget pour rappel retrace les activités en lien avec la compétence L.1425-1 du CGCT concernant le service public des réseaux et services locaux de communications électroniques.

Une note détaillée a été adressée au Comité Syndical et une présentation détaillée a été réalisée en assemblée

Ce budget annexe 2023 THD, s'équilibre en recette et en dépense à 17 030 291.32 €, soit :

En fonctionnement à 2 345 191.66 €

En investissement à 14 685 099.66 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 345 191,66 €
011 - Charges à caractère général (Exploit Radio, publication etc..)		13 500,00 €
014 - Atténuation de produits (Reversement Contrôle Lot Lozère)		49 700,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv versée à Alliance)		1 131 546,71 €
65 - Autres charges de gestion courante (Contrôle DSP)		350 000,00 €
66- Charges financières		0,00 €
023 - Virement à la section d'investissement		800 444,95 €
FONCTIONNEMENT RECETTES		2 345 191,66 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subvention reçue)		1 097 396,66 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses (Redevance contrôle)		200 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations (EPCI)		1 042 795,00 €
75 - Autres produits de gestion courante (Revenus Radio)		5 000,00 €
INVESTISSEMENT DEPENSES		14 685 099,66 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subvention reçue)		1 097 396,66 €
13 - Annulation Titre Subvention Région		4 123 108,00 €
21 - Immob Corporelles		50 000,00 €
204 - Subventions d'équipement versées (à Alliance)		9 414 595,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES		14 685 099,66 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		800 444,95 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (Amort subv versée à Alliance)		1 131 546,71 €
13 - Subventions d'investissement		12 753 108,00 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le budget primitif annexe THD 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification
Du

